



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022

N° 2022/09-24

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION
CASTELNAU TENNIS DE TABLE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI VING SIX SEPTEMBRE à QUATORZE HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Marie-Hélène WEBER, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°2
Clara BIANCO, représentée par Marion COLIN
Hugues FERRAND, représenté par Mathilde BORNE

ABSENT EXCUSE :

Jean Baptiste PRINGUEY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Marie-Hélène WEBER quitte la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022

N° 2022/09-24

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION
CASTELNAU TENNIS DE TABLE**

Madame SARRADIN, Adjointe déléguée aux sports et à l'e-sport expose :

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville soutient les associations sportives qui concourent à développer l'image de la ville au niveau départemental, régional et national.

L'Association Castelnau-le-Lez Tennis de Table qui comptabilisait 131 adhérents au cours de la saison sportive 2021-2022, dont 50 âgés de moins de 18 ans, participe chaque année aux championnats départementaux et régionaux avec 8 équipes engagées et 11 équipes de jeunes engagées de façon régulière au championnat départemental faisant ainsi de l'association, le club le plus représenté du département de l'Hérault.

Compte tenu de l'obligation de la fédération française de tennis de table et eu égard à la volonté du club de doter chaque jeune compétiteur d'un maillot spécifique pour la pratique de l'activité sportive, l'association a décidé de financer pour chaque compétiteur jeune et adulte un maillot spécifique.

L'association sollicite la commune pour l'aider à soutenir financièrement cet investissement important.

Le Conseil Municipal est donc invité à décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au profit de l'association sportive Castelnau-le-Lez Tennis de Table.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 26 SEPTEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

